

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/04/65

Objet : 65 - Marché n° VN23057- Réfection couverture de la Gare routière – Avenant N° 1

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Décide

- De donner son accord pour la signature de l'avenant n°1 du marché **VN 23057- Réfection couverture de la gare routière**, dont le titulaire est la Société DROULLON, domiciliée 21 rue de l'ancien lavoir, TRUTTEMER LE GRAND 14500 VIRE NORMANDIE.

L'avenant a pour objet:

- Augmentation de montant

En effet, l'avenant est rendu nécessaire pour la réalisation des travaux complémentaires de traitement conduits amiante.

De ce fait, le montant des travaux subit une augmentation d'un montant de 3 460, 57 €, soit 13.62% augmentation.

Le montant du présent marché après avenant est :

Montant du marché initial : 25 400,53 €

Montant avenant : 3 460,57 €

Montant total après avenant = 28 861, 10 €

- Prolongation des délais

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations étant prévu pour avril 2024, une prolongation de délai de deux semaines supplémentaires est nécessaire pour mener à bien les prestations.

Date de fin prévisionnelle initialement prévue: avril 2024

Date de fin prévisionnelle après prolongation: 15 mai 2024

Fait à Vire Normandie, le 23 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240425-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2024

Publication : 26/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES



Décision du Maire n°2024/04/65 du 23 avril 2024

